

d'une façon si parfaite qu'aux jours de la conquête le vainqueur, désespérant de mieux trouver, eut honte des salarés qu'il avait fait venir pour prendre leurs places.

Combien y en a-t-il parmi nous qui connaissent quelques-uns de ces magistrats, véritables piliers du temple ? L'oubli le plus complet s'est fait sur eux. Leurs noms ne disent rien. Ce sont des morts enfouis dans le sillon commun.

Et, pourtant, ce sont ces hommes de robe, les Chartier de Lotbinière, les Migeon de Bransac, les Boyvinet, les Collet, les Verrier, pour n'en citer que quelques uns, qui ont implanté dans ce pays d'une façon si vivace les vieilles traditions de la justice française.

Ces réflexions pompeuses sur le néant des choses humaines en général et des gens de robe en particulier nous sont venues à l'esprit au sujet de l'un de ces magistrats intègres et respectables, dont le nom n'a pas fait grand bruit, et qui, cependant, pendant près de soixante ans, a occupé les charges les plus importantes dans la judicature de la colonie.

Venu au pays comme simple bailli d'une